LYCÉE LOUIS MASSIGNON

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Politique de soutien aux élèves à risque de décrochage ou d'échec scolaire

Septembre 2025

Version : 1.0

Date d'entrée en vigueur : Septembre 2025

Prochaine révision : Septembre 2026

Référence ADEK : Educational risk policy, September 2024, Version 1.1

---

1. Engagement de l'établissement

Le lycée Louis Massignon s'engage à accompagner chacun de ses élèves tout au long de son parcours scolaire, en mettant à leur disposition un environnement accueillant, bienveillant, sûr et inclusif.

Cette politique précise les dispositifs de prévention, de repérage et de soutien mis en place pour identifier précocement les élèves à risque de décrochage ou d'échec scolaire, ainsi que les mesures mises en œuvre pour les accompagner vers la réussite, conformément aux directives de l'ADEK et aux valeurs du système éducatif français.

2. Définitions

- **Risque éducatif** : Selon l'ADEK, le risque éducatif correspond à la probabilité diminuée pour un élève de poursuivre sa scolarité, d'être promu au niveau supérieur, d'obtenir son diplôme, ou de continuer vers l'enseignement post-secondaire ou d'autres parcours professionnels.

- **Décrochage scolaire** : Bien que le terme "risque éducatif" soit celui de l'ADEK, le décrochage scolaire est un concept central dans le système éducatif français, désignant l'abandon de la scolarité avant l'obtention d'un diplôme. Les actions de cette politique visent à prévenir cette rupture.

- **Point Écoute** : Le Point Écoute du lycée Louis Massignon correspond au service social en faveur des élèves au sens de l'Éducation Nationale française. Sa mission est de contribuer à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités en matière de réussite scolaire et éducative. Il s'adresse à l'ensemble des élèves, à leurs familles et à tout membre de l'équipe éducative. Le Point Écoute est un acteur clé dans la prévention, l'identification, l'accompagnement et le suivi des élèves à risque éducatif.

- **Cellule de veille** : Dispositif interne directement sous la responsabilité du chef d'établissement, visant à prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage, à repérer les signes avant-coureurs, et à participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection de l'enfance. Elle réunit mensuellement la direction, les CPE et le Point Écoute. La cellule de veille constitue l'équipe d'intervention scolaire au sens de la politique ADEK sur le risque éducatif.

- **Pôle inclusion** : Le Pôle Inclusion est le référent et coordinateur des dispositifs Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), jouant un rôle essentiel dans l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : Mis en place pour les élèves présentant des troubles des apprentissages, après avis médical. Au LLM, le pôle inclusion élabore le PAP en collaboration avec les enseignants et au regard des recommandations indiquées dans les bilans médicaux. Il est mis à jour au minimum une fois par an.

- **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) : Concerne les élèves pour lesquels une situation de handicap est reconnue (en France, par la MDPH, pour les élèves de nationalité française). Au LLM, un "PPS local" peut être mis en place pour les élèves de toutes nationalités selon les recommandations d'un médecin spécialisé et avec l'accord de la famille.

- **PPRE** (Programme personnalisé de réussite éducative) : C'est un plan d'actions individualisées de courte durée formalisant les objectifs, les modalités d'adaptation pédagogique et l'évaluation de leur efficacité. Il est mis en place par l'enseignant pour accompagner un élève en difficulté scolaire.

- **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) : Permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, d'être accueillis en collectivité scolaire et périscolaire. Il est élaboré avec les responsables légaux par les équipes de santé de l'établissement et la direction.

    - Ces dispositifs (PAP, PPS, PPRE) constituent, conformément à la terminologie de l'ADEK, des plans détaillés d'apprentissage (DLP) et d'accompagnement. Ce sont des documents qui précisent les objectifs, les aménagements nécessaires ainsi que les moyens mis en place pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève.

- **EBEP** (élèves à besoins éducatifs particuliers) sont, dans la terminologie française, des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au cours de leur scolarité. La définition englobe : les élèves ayant des difficultés dans l'acquisition des compétences visées ou difficultés d'apprentissage ; les élèves ayant des difficultés résultant des situations médicales ; les élèves ayant des difficultés résultant des conditions d'accueil de certains élèves ; les élèves en situation de handicap. Les EBEP peuvent être considérés comme des groupes nécessitant un soutien ciblé dans le cadre du risque éducatif.

3. Objectifs de la politique

La présente politique vise à :

- Identifier, soutenir et évaluer les élèves à risque éducatif de manière précoce
- Développer et mettre en œuvre des interventions appropriées en utilisant un modèle à plusieurs niveaux de soutien (Tiered Model).
- Assurer la confidentialité des informations relatives aux élèves identifiés comme étant à risque.
- Contribuer à la protection des élèves et à la prévention de la maltraitance.
- Impliquer toutes les parties prenantes (personnel, parents, élèves, partenaires externes) dans le processus d'accompagnement.

4. Processus - clé : identification, intervention, suivi et évaluation

La mise en œuvre de cette politique s'articule autour de trois phases principales :

4.1. Identification des élèves à risque éducatif

L'école effectue des analyses continues pour identifier les élèves qui pourraient être à risque éducatif en utilisant une gamme de facteurs/indicateurs basés sur des preuves. Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, toute source de préoccupation liée à :

- L'assiduité de l'élève (absentéisme)
- Le bien-être de l'élève
- Le comportement de l'élève
- Les besoins d'apprentissage supplémentaires (Additional Learning Needs / EBEP)
- Les circonstances affectant l'élève, la famille ou les proches
- Les évaluations éducatives, sanitaires ou sociales obtenues avec le consentement parental ou fournies par les familles
- Les résultats scolaires (faibles résultats)
- Les difficultés linguistiques
- L'engagement parental
- La fréquence des changements d'écoles
- Les signalements du personnel, des parents et/ou des élèves
- L'aide et le suivi du travail personnel de l'élève fourni par la famille.

Les outils de repérage comprennent les bulletins scolaires, les évaluations nationales, Pronote, le registre de l'infirmerie, les PHQ9, les échelles des sanctions, les bilans médicaux et paramédicaux fournis par la famille, les tests de langue (en français, pour les élèves non francophones) et de sciences (mathématiques et physique) pour un transfert d'un enfant depuis une autre école, et les rencontres parents/enseignants.

Le **Pôle Inclusion** contribue à cette identification en accueillant les élèves, familles et personnels de l'établissement qui souhaitent faire part de leurs préoccupations.

Confidentialité

L'identification est utilisée à des fins internes pour répondre aux besoins des élèves et doit être maintenue confidentielle pour protéger leur vie privée et leur bien-être. Les archives des dossiers du Point Écoute et du Pôle Inclusion sont confidentielles et régies par une procédure d'archivage spécifique, ne faisant pas partie du dossier scolaire administratif de l'élève. L'ensemble du personnel est tenu à l'obligation de discrétion, comme spécifié dans leur contrat de travail.

Protection des élèves

Si un élève est identifié comme étant à risque de préjudice en raison de mauvais traitements (maltraitance ou négligence), l'école suivra immédiatement les protocoles décrits dans la politique de protection de l'enfance.

4.2. Développement et mise en oeuvre des interventions

L'école adopte un modèle à plusieurs niveaux de soutien (Tiered Model) pour répondre aux besoins des élèves à risque éducatif :

- **Niveau 1 (Universel)** : Enseignement de base et universel fondé sur des preuves, dispensé à tous les élèves en classe, axé sur l'établissement de relations positives et d'un environnement favorable. Cela inclut des stratégies pédagogiques adaptatives et des approches comportementales positives pour soutenir l'apprentissage socio-émotionnel.

- **Niveau 2 (Ciblé)** : Enseignement adapté aux besoins fourni aux élèves ayant des difficultés à progresser adéquatement. Les interventions sont basées sur des groupes restreints ou des actions individuelles conçues pour compléter le Niveau 1, comme les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE), les Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP), les ateliers de gestion du stress, ou la médiation par les pairs. Le PPRE est un plan qui intègre des objectifs clairs, mesurables sur un temps limité : il peut concerner des objectifs à la fois académiques, mais aussi de comportement (ponctualité, violences verbales et / ou physiques); le suivi de ces objectifs est individualisé et un bilan est fait en fin de période (4 semaines par exemple).

- **Niveau 3 (Intensif)** : Soutien spécialisé et individualisé intensif pour les élèves qui ne répondent pas suffisamment aux interventions de Niveau 2. Ce niveau peut inclure une aide de spécialistes externes.

Les interventions reposent sur :

- L'implication de l'élève (si possible et approprié, surtout pour les cycles 2 et 3) et de ses enseignants dans la planification.

- Une combinaison d'approches pour augmenter les facteurs de protection et réduire les facteurs de risque qui influencent le bien-être et le développement éducatif, social et émotionnel de l'élève.

- L'identification du besoin d'intervention spécialisée, y compris l'orientation vers des agences externes (le Pôle Inclusion peut orienter vers des professionnels externes : médical, psychologique, neuropsychologique).

- Concernant l'inclusion des élèves EBEP/ALN au secondaire, le Point Écoute assure la veille et la coordination de la mise en place des PAP et PPS, incluant l'aide aux familles pour les bilans/soins externes, l'organisation de réunions, la rédaction/partage des aménagements pédagogiques, le suivi des échéances (aménagements d'examens), et l'accompagnement/supervision des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap). Ces PAP et PPS sont des formes de "Documented Learning Plans" tels que définis par l'ADEK (DLPs).

4.3. Suivi et évaluation

L'école surveille et évalue en continu l'efficacité des interventions mises en place.

- Une gamme complète de méthodes d'évaluation et de collecte de données est utilisée pour suivre les progrès des élèves.
- **Un calendrier est établi pour surveiller et évaluer le statut de chaque élève à risque** : réunions mensuelles de la cellule de veille, révision des plans personnalisés au minimum chaque trimestre, bilan semestriel de l'efficacité des interventions.
- Les parents reçoivent des informations continues, précises et pertinentes sur les progrès de leur enfant lorsque cela est approprié. Le Point Écoute maintient un lien régulier avec les familles. Les représentants légaux sont régulièrement invités à des Équipes Éducatives (EE) ou à des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS).
- Les données de tous les élèves identifiés sont stockées et gérées conformément à la politique de gestion des données de l'école.

Sensibilisation et formation du personnel

L'école organise des sessions de formation dédiées pour s'assurer que le personnel qui interagit avec les élèves est au courant de la politique de soutien aux élèves à risque éducatif. Le Pôle Inclusion contribue à sensibiliser les membres de l'équipe éducative aux difficultés sociales, familiales ou personnelles qui font

obstacle aux apprentissages. L'établissement s'inscrit par ailleurs dans le déploiement du programme pHARe, qui prévoit notamment la formation d'une "équipe ressource" pluricatégorielle chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement.

5. Rôles et responsabilités clés

L'ensemble du personnel de l'établissement constitue la première ligne de défense contre le décrochage. Chaque adulte intervenant au sein du lycée Louis Massignon a le devoir de signaler immédiatement tout élément inquiétant ou toute situation d'enfant en danger ou à risque.

- **Le chef d'établissement (Proviseur/Proviseure)** : Est responsable de la protection de l'enfance et du traitement des informations préoccupantes. Il garantit le suivi des actions entreprises.

- **Les enseignants et professeurs** participent à la sensibilisation quotidienne des élèves et transmettent les informations préoccupantes. Ils repèrent les situations de risque.

- **La Vie Scolaire** (CPE et Assistants d'Éducation) : Contacts clés, gèrent la vie scolaire, jouent un rôle crucial dans la prévention et la sensibilisation et supervisent des programmes de médiation par les pairs.

- **Le Pôle Inclusion et le Point Écoute** : Acteurs essentiels de la politique de lutte contre le décrochage et le harcèlement. Le Point Écoute est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien pour les élèves, apportant aide et conseil aux élèves fragilisés. Le Pôle Inclusion accompagne les élèves à besoins éducatifs particuliers, reconnaissant que la différence peut être un facteur de vulnérabilité. Le Point Écoute peut être sollicité par le professeur, la famille ou l'élève lui-même.

- **Les parents** : Contribuent à l'épanouissement de l'enfant, facilitent sa socialisation, et approuvent le règlement intérieur. Ils sont à l'écoute de leur enfant, se tiennent informés, et s'engagent à répondre aux sollicitations de l'école concernant les difficultés majeures.

- **Les élèves :** Doivent respecter le règlement intérieur et sont encouragés à identifier les signes de comportements préoccupants et à les signaler. Les médiateurs par les pairs aident à la résolution des petits conflits.

6. Principes déontologiques

Le lycée Louis Massignon s'engage à respecter les principes déontologiques suivants dans la mise en œuvre de cette politique:

- Respect des règles de confidentialité envers l'élève et sa famille.
- Adhésion de l'élève et de sa famille aux actions proposées, dans la mesure du possible. En cas d'automutilation, il est nécessaire d'informer que des renseignements peuvent être partagés sans consentement si la sécurité et le bien-être du jeune sont compromis ou s'il y a possibilité de nuire à autrui.
- Respect de l'autorité parentale.
- Le Lycée Louis Massignon applique toutes les obligations définies par l'ADEK ainsi que les dispositions légales en vigueur aux Émirats arabes unis, notamment le Décret Fédéral n° 31 de 2021 relatif à la promulgation du Code pénal ainsi que toutes les réglementations applicables en matière de protection de l'enfance, d'éducation inclusive et de prévention du décrochage scolaire.

7. Révision

Cette politique est sujette à révision régulière afin de garantir son adéquation avec les besoins de l'établissement, les retours d'expérience et les évolutions réglementaires de l'ADEK et du Ministère de l'Éducation Nationale français.

LYCÉE LOUIS MASSIGNON

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Policy to support students at educational risk

September 2025

Version: 1.0

Effective Date: September 2025

Next Revision: September 2026

ADEK Reference: Educational risk policy, September 2024, Version 1.1

---

1. Commitment of the school

The Lycée Louis Massignon is committed to supporting each of its students throughout their school career, by providing them with a welcoming, caring, safe and inclusive environment.

This policy specifies the prevention, identification and support systems put in place to identify, at an early stage, students at educational risk, such as discontinuity or low attainment, as well as the measures implemented to help them succeed, in accordance with ADEK guidelines and the values of the French education system.

2. Definitions

- **Educational risk** : According to ADEK, educational risk is the decreased likelihood that a student will continue their education, be promoted to the next level, graduate, or continue on to post-secondary education or other career paths.

- **School dropout**: Although the term "educational risk" is that of ADEK, school dropout is a central concept in the French education system, referring to leaving school before obtaining a diploma. The actions of this policy aim to prevent this break.

- **“Point écoute” (School Social Work Service)** : The “Point écoute” of the Lycée Louis Massignon corresponds to the social service in favor of students within the meaning of the French National Education. Its mission is to contribute to equal opportunities and reduce inequalities in terms of academic and educational success. It is aimed at all students, their families and any member of the educational team. The “Point écoute” is a key player in the prevention, identification, support and monitoring of students at educational risk.

- **Monitoring unit** : Internal system directly under the responsibility of the head of the school, aimed at preventing the risk of school dropout, identifying warning signs, and participating in the

implementation of prevention and child protection actions. It brings together the management, the CPEs and the Point écoute on a monthly basis. The monitoring unit constitutes the school intervention team within the meaning of the ADEK policy on educational risk.

- **Inclusion Team:** The Inclusion Team is the referent and coordinator of the Personalised Support Plan (PAP) and Personalised Schooling Project (PPS) schemes, playing an essential role in the inclusion of students with Additional Learning Needs.

- **PAP** (Personalized Support Plan): Set up for students with learning disabilities, after medical advice. At the LLM, the Inclusion Team develops the PAP in collaboration with the teachers and with regard to the recommendations indicated in the medical check-ups. It is updated at least once a year.

- **PPS** (Personalized Schooling Project): Concerns students for whom a disability is recognized (in France, by the MDPH, for students of French nationality). At the LLM, a "local PPS" can be set up for students of all nationalities according to the recommendations of a specialist doctor and with the agreement of the family.

- **PPRE** (Personalized Academic Achievement Plan): This is a short-term individualized action plan formalizing the objectives, the methods of pedagogical adaptation and the evaluation of their effectiveness. It is set up by the teacher to support a student with academic difficulties.

- **PAI** (Individual Healthcare Plan): Allows children and adolescents who have health problems (physical or psychological) that evolve over a long period of time to be welcomed in school and extracurricular communities. It is drawn up with the legal guardians by the school's health teams and the management.

  ○ These schemes (PAP, PPS, PPRE) constitute, in accordance with ADEK terminology, detailed learning plans (DLP) and support plans. These are documents that specify the objectives, the necessary accommodations and the means put in place to meet the specific needs of each student.

- **EBEP** (Students with Additional Educational Needs, ALN) are, in French terminology, students who encounter learning or adaptation difficulties during their schooling. The definition includes: students with difficulties in the acquisition of the targeted skills or learning difficulties; students with difficulties resulting from medical situations; students with difficulties resulting from the reception conditions of certain students; students with disabilities. EBEPs can be considered as groups requiring targeted support in the context of educational risk.

3. Policy objectives

The purpose of this policy is to:

- Identify, support and assess students at educational risk at an early stage.
- Develop and implement appropriate interventions using a tiered model.
- Ensure the confidentiality of information related to students identified as being at risk.
- Contribute to the protection of students and the prevention of abuse.

- Involve all stakeholders (staff, parents, students, external partners) in the support process.

4. Key Processes: Identification, Intervention, Monitoring and Evaluation

The implementation of this policy is based on three main phases:

4.1. Identification of students at educational risk

The school conducts ongoing analyses to identify students who may be at educational risk using a range of evidence-based factors/indicators. These factors include, but are not limited to, any concerns related to:

- The student's attendance (absenteeism)
- Student wellbeing
- Student behaviour
- Additional Learning Needs (EBEP)
- Circumstances affecting the student, family or loved ones
- Educational, health or social assessments obtained with parental consent or provided by families
- Academic performance (low results)
- Language difficulties
- Parental commitment
- The school transfer frequency
- Reports from staff, parents and/or students
- Family support and supervision of the student's personal work.

Tracking tools include report cards, national assessments, Pronote, the infirmary register, PHQ9, sanction scales, medical and paramedical check-ups provided by the family, language tests (in French, for non-French-speaking students) and science tests (mathematics and physics) for a transfer of a child from another school, and parent/teacher meetings.

The Inclusion Team contributes to this identification by welcoming students, families and staff of the school who wish to express their concerns.

Confidentiality

The identification is used for internal purposes to meet the needs of students and must be kept confidential to protect their privacy and wellbeing. The archives of the files of the Point écoute / School Social Work Service and the Inclusion Team are confidential and governed by a specific archiving procedure, not being part of the student's administrative school file. All staff are bound by the obligation of discretion, as specified in their employment contract.

Student protection

If a student is identified as being at risk of harm due to abuse (abuse or neglect), the school will immediately follow the protocols outlined in the Child Protection Policy.

4.2. Development and implementation of interventions

The school adopts a tiered model to meet the needs of students at educational risk:

Tier 1 (Universal): Evidence-based basic and universal education for all students in the classroom focused on building positive relationships and a supportive environment. This includes adaptive instructional strategies and positive behavioral approaches to support social-emotional learning.

Tier 2 (Targeted): Needs-based instruction provided to students with difficulties in progressing adequately. Interventions are based on small groups or individual actions designed to complement Tier 1, such as Complementary Pedagogical Activities (APC), Personalized Educational Success Programs (PPRE), Personalized Support Plans (PAP), stress management workshops, or peer mediation. The PPRE is a plan that includes clear objectives, measurable over a limited period of time: it can concern both academic and behavioural objectives (punctuality, verbal and/or physical violence); The follow-up of these objectives is individualized and an assessment is made at the end of the period (4 weeks for example).

Tier 3 (Intensive): Intensive specialized and individualized support for students who are not responding adequately to Tier 2 interventions. This level may include assistance from external specialists.

The interventions are based on:

- The involvement of the student (if possible and appropriate, especially for cycles 2 and 3) and their teachers in the planning.
- A combination of approaches to increase protective factors and reduce risk factors that influence the student's wellbeing and educational, social and emotional development.
- Identification of the need for specialized intervention, including referral to external agencies (the Inclusion Team can refer to external professionals: medical, psychological, neuropsychological).
- Regarding the inclusion of EBEP/ALN students in secondary school, the Point écoute / School Social Work Service ensures the monitoring and coordination of the implementation of PAPs and PPS, including helping families with check-ups/outpatient care, organizing meetings, drafting/sharing educational accommodations, monitoring deadlines (exam accommodations), and supporting/supervising AESH (Accompanying Students with Disabilities / Personal assistants). These PAPs and PPS are forms of "Documented Learning Plans" as defined by ADEK (DLPs).

4.3. Monitoring and evaluation

The school continuously monitors and evaluates the effectiveness of the interventions put in place.

- A full range of assessment and data collection methods are used to monitor student progress.
- A schedule is established to monitor and evaluate the status of each student at educational risk : monthly meetings of the monitoring unit, revision of personalized plans at least every quarter, biannual review of the effectiveness of interventions.
- Parents receive continuous, accurate, and relevant information about their child's progress when appropriate. The Point écoute / School Social Work Service maintains a regular link with

the families. Legal representatives are regularly invited to Educational Teams (EE) or Schooling Monitoring Teams (ESS).

- The data of all identified students is stored and managed in accordance with the school's data management policy.

Staff awareness and training

The school conducts dedicated training sessions to ensure that staff who interact with students are aware of the policy to support students at educational risk. The Inclusion Team helps to raise awareness among members of the educational team of the social, family or personal difficulties that hinder learning. The school is also part of the deployment of the pHARe programme, which provides for the formation of a multi-category "resource team" responsible for implementing the protocol for dealing with harassment situations.

5. Key roles and responsibilities

All the staff of the school constitute the first line of defence against dropping out. Every adult working at the Lycée Louis Massignon has the duty to immediately report any worrying element or any situation of a child in danger or at risk.

- **The head of the school (Principal)**: Responsible for child protection and the handling of concerns. Ensures the follow-up of actions undertaken.

- **Teachers** raise students' awareness on a daily basis and transmit worrying information. They identify risk situations.

- **Student Life Services** (CPE and Educational Assistants): Key contacts, manage school life, play a crucial role in prevention and awareness-raising and oversee peer mediation programmes.

- **The Inclusion Team and the "Point écoute" (School Social Work Service)**: Key players in preventing dropout and bullying. The Point écoute / School Social Work Service is a place of welcome, listening and support for students, providing help and advice to vulnerable students. The Inclusion Team supports students with special educational needs, recognising that difference can be a factor of vulnerability. The Point écoute / School social work service can be requested by the teacher, the family or the student himself.

- **Parents** : Contribute to the child's development, facilitate his or her socialization, and approve the internal rules. They listen to their child, keep themselves informed, and are committed to responding to the school's requests concerning major difficulties.

- **Students**: Must follow the internal rules and are encouraged to identify and report signs of concerning behaviour. Peer mediators help with the resolution of small conflicts.

6. Ethical principles

The Lycée Louis Massignon undertakes to respect the following ethical principles in the implementation of this policy:

- Respect for the rules of confidentiality towards the student and his family.

- Adherence of the student and his or her family to the proposed actions, as far as possible. In cases of self-harm, it is necessary to inform that information may be shared without consent if the safety and wellbeing of the young person is compromised or if there is a possibility of harm to others.

- Respect for parental authority.

- The Lycée Louis Massignon applies all the obligations defined by ADEK as well as the legal provisions in force in the United Arab Emirates, including Federal Decree No. 31 of 2021 on the promulgation of the Penal Code as well as all applicable regulations on child protection, inclusive education and prevention of school dropout.

7. Review

This policy is subject to regular review in order to ensure that it is in line with the needs of the school, feedback and regulatory changes from ADEK and the French Ministry of Education.

	Rédigé par	Révisé par	Approuvé par le/la cheffe d'établissement
Rédacteurs	Chargée de conformité Direction Point écoute Vie scolaire	Responsable conformité Direction Point écoute Vie scolaire	Anne-Sophie GOUIX
Date	Juin 2025	Juin 2025	
Signature		Youcef Benhamou Anne-Sophie GOUIX Audrey Hosny - Guinard William Ribas	LYCEE LOUIS MASSIGNON LA PROVISEURE ABU DHABI - E.A.U.